

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 20%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---|--|--|--|
| Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879) | Jury par défaut | Tous les candidats | 48 | 450 | 333 | 297 | 53 |

Suivi des candidats par sexe

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Sexe | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-----------------|--------------------|--------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879) | Jury par défaut | Tous les candidats | Féminin | 129 | 97 | 91 | 15 | 28,3 % |
| | | | Masculin | 321 | 236 | 206 | 38 | 71,7 % |
| | | | Total | 450 | 333 | 297 | 53 | 100 % |

Suivi des candidats par type de baccalauréat

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879) | Jury par défaut | Tous les candidats | Baccalauréat Général | Échec au bac | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 35 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | | AB | 72 | 31 | 20 | 2 | 3,8 % |
| | | | | B | 140 | 121 | 96 | 13 | 24,5 % |
| | | | | TB | 158 | 149 | 149 | 34 | 64,2 % |
| | | | | TBF | 33 | 31 | 31 | 4 | 7,5 % |
| | | | | Total | 439 | 333 | 297 | 53 | 100 % |
| | | | Baccalauréat Technologique | B | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | TB | 2 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 3 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | Baccalauréat Professionnel | AB | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | Diplômes étrangers | Sans mention | 6 | 0 | 0 | 0 | |

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|-------------------------|------|--------|--------------------|----------------|---|--|--|--|-------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| | | | équivalents au bac | AB | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| | | | | Total | 7 | 0 | 0 | 0 | |

Suivi des candidats par profil

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Profil | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-----------------|--------------------|---------------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879) | Jury par défaut | Tous les candidats | En terminale | 404 | 316 | 281 | 51 | 96,2 % |
| | | | En réorientation | 33 | 16 | 15 | 2 | 3,8 % |
| | | | Non scolarisés | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | Scolarité étrangère | 8 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | Autres | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | Total | 450 | 333 | 297 | 53 | 100 % |

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

| Formation d'affectation | Jury | Type de bac | EDS 1 & EDS 2 / Spécialité | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-----------------|----------------------------|--|---|--|--|--|
| Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879) | Jury par défaut | Baccalauréat Général | Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité | 368 | 304 | 273 | 52 |
| | | | Autres doublettes | 68 | 29 | 24 | 1 |
| | | Baccalauréat Technologique | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |
| | | Baccalauréat Professionnel | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

| Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité | | | | | | |
|---|-----------------|---|---|--|--|--|
| Formation d'affectation | Jury | Doublette EDS Significatives | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
| Lycée Leconte de Lisle - CPGE - MPSI (11879) | Jury par défaut | Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité | 84,4 % | 91,3 % | 91,9 % | 98,1 % |
| | | Autres doublettes | 15,6 % | 8,7 % | 8,1 % | 1,9 % |
| | | Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|---------------------------------|
| Résultats académiques | Notes | •Notes de première et de terminale dans les matières scientifiques, Notes de bac | Essentiel |
| | Notes | •Notes de première et de terminale dans les matières littéraires (LV1, français) | Très important |
| | Progression | •Evolution des moyennes générales en 1ère et en Tle | Complémentaire |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | •Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir | Important |
| Savoir-être | Autonomie dans le travail | •Champ « Autonomie » de la fiche Avenir | Important |
| | Comportement/Assiduité | •Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale | Essentiel |
| | Capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés | •Champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation | •Appréciation générale du chef d'établissement dans la fiche avenir sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation suivie | Important |
| | Motivation | • Lettre de motivation | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Centres d'intérêts | •Lettre de motivation | Important |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier. Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est inférieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

1) Les dossiers sont classés les uns par rapport aux autres selon un algorithme bien précis, prenant en compte, avec des coefficients bien définis : -les notes obtenues en 1ère et en Terminale, -les spécialités des étudiants en 1ère et Terminale, -les notes obtenues au bac, la note de fiche avenir.

2) Une barre seuil de moyenne est fixée chaque année, en-dessous de laquelle les dossiers sont a priori non classés

3) Analyse de tous les dossiers (classés et non classés) par l'ensemble des professeurs de 1ère et 2ème année de CPGE présents : analyse des bulletins de première et terminale, des notes au bac, de la fiche avenir, de la lettre de motivation, et de l'avis du conseil de classe. Le classement initial peut alors être modifié selon les critères suivants :

- des appréciations négatives sur les bulletins et/ou des avis réservés/défavorables du chef d'établissement/conseil de classe peuvent entraîner une baisse dans le classement voire un déclassement
- des appréciations positives ou expliquant certains résultats accidentellement négatifs peuvent entraîner une montée dans le classement voire un classement (si le dossier n'était pas initialement classé)

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

1) Pour classer un dossier, il faut :

- que l'élève provienne d'une classe de lycée général à dominante scientifique
- que les spécialités scientifiques choisies par l'élève soient cohérentes avec la filière choisie
- que l'élève remplisse l'ensemble des documents demandés, notamment la fiche avenir et la lettre de motivation

2) Les élèves remplissant eux mêmes leurs notes (candidats en lycée français à l'étranger) devront joindre une copie de leurs bulletins de 1ère, de Tle et de bac

3) Le lycée Leconte de Lisle est dans l'Académie de la Réunion et non pas en métropole. (confusion avec Saint Denis en région parisienne)

4) Pour éviter que des profils non adaptés en MPSI, les étudiants doivent aimer les sciences et les mathématiques, être très motivés (car grande charge de travail en CPGE) et manifester un grand investissement personnel.

5) Les étudiants qui seront admis en MPSI, auront 3 livres à lire avant la rentrée du mois d'août : un mail avec les titres leur sera envoyé.

Signature :

Maurice BERNE,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
Leconte de Lisle